L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 28 MARS 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour un année. Aucune souscription ne sera prise pour moins d'un semestre, ni pour moins d'un trimestre. Aucune souscription ne pourra être discontinuée de la part de l'abonné, si ce n'est en payant le prix d'un mois, ou semaine ayant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Trois francs par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce original, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré contient DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année sont annoncés: Les artisans et personnes tenant magasins de détail, les banques, Compagnies d'assurance et autres institutions publiques, sont les seuls qui reçoivent, habituellement et régulièrement, les annonces du commerce faisant la connaissance, 600. Des abonnements ne peuvent l'annuler et d'avance.

Le privilége de nos exposeurs aux avec autant d'un car et de choisir les éditions pour semaines.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, blanches ou vues, les articles signés par des passagers, les annonces de décès, de vol, etc. doivent payer autant des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui doivent paraître que par intervalles doivent payer carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'elles ne sont admises, payeront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui excèdent de la ligne ordinaire des articles ou annonces d'intérêt, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, baisses au rabais et à crédits, à leur ou à déterminer, soit en marrons, animaux ayant ou égards de... lot seront vendus en compte séparément et sous prix d'exposition.

LES ANNONCES qui ne seront pas publiées, seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence, sauf de cette disposition.

DEUXIÈME ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait répondu.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, seront insérer chaque jour de nouvelles annonces, moyennant un prix de $100.

LES ANNONCES d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR ST MARTINVILLE (ATTAKAPAS) Le steamer regulier et bon marcheur PATRICK HENRY, cap R J Decloy, partira pour le port ci-dessus et ses ports intermédiaires, le 30 du courant, à 10 heures A M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du bateau A M. Pour fret ou passage, s'adresser à Co, 13 Carondelet.
28 mars.

POUR ST LOUIS.—Le steamer neuf et élégant J M WHITE, capt. J M Cox, est arrivé ici pour le port prochain et partira pour St. Louis et les ports intermédiaires très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R SHAW & Co, agents, 26, Poydras.
27 m

POUR ST LOUIS—Le beau steamer REGULATOR, capt. Alexander Brother, partira pour ce port et tous ses ports intermédiaires, vendredi 29 du courant, à 4 heures P M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R SHAW & Co, 26, Poydras.
27 m

POUR LES ATTAKAPAS, Le nouveau bateau à vapeur bon marcheur et à double machine, CHARLES FLORENCE, capt. Ratier, partira pour les Attakapas, passant par l'attaquemine, Franklin, la Nouvelle Iberie, St. Martinville et autres ports intermédiaires, partira jeudi, à 10 heures A M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à SM DARBY Jr. 31, Vieille Levee.
Le bateau se prendra le fret aux mêmes prix que tout autre bateau.
27 mars

POUR ST LOUIS—Le splendide steamer REGULATOR, capt. Jno. Cox, présent fait expédition partira jeudi, 28 du courant, à 4 heures P M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à JOHN R SHAW & Co, agents, 26, Poydras.
27 mars

POUR NEW YORK—cette semaine—Le magnifique packet ORWEGO, capt. Wood, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché du Commerce.
27 mars

FORDICK & BROTHER, 74 Camp

POUR NEW YORK—Le vaisseau fin voilier, BALAM, capitaine Hamadan, ayant la majeure partie de son chargement engagée et se rendant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW YORK—Service régulier—Le packet de voilier OCMULGEE, capitaine Foot, partira cette semaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellents accommodations, s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à BULLIN & WOODRUFF, 90 Camp

POUR NEW YORK—La goélette, fine voilière, THAMES, capitaine Daniel, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à
19 m TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW YORK—Le beau brick du voilier de la classe MISSISSIPPI, capitaine Bauden, ayant à bord la majeure partie de sa cargaison partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 mars L. H GALE, 91, Commune

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier, McLELAN, capitaine Barstow, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 mars L. H GALE, 91, Commune

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le packet de voilier LEVANT, capt Whaley, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux accommodations, s'adresser à bord ou à J W STANTON & Co
14 mars Encrangure Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK—Le brick LORETTO, capt. Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T TOBY & BOGERT, 70 Camp
1 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick régulier de ces classes, du voilier ALICE, capt. Colby, ayant la majeure partie de son chargement engagée et à bord partira le 25 du courant. Pour fret de belles places ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à TOBY & BOGERT, 70, Camp
26 m

POUR PHILADELPHIE—La belle barque de première classe, fine voilière MANDELINE, capt. Shankland, ayant à bord la majeure partie de son cargaison, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à
19 mars L. H GALE, 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire LONDON, capitaine Barnes, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à GREEN & BROTH, 98 Gravier

POUR RIO JANEIRO—Le navire Paris, capitaine J Hoffman, partira sous quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO GREEN & BRO, 92, Gravier

On demande un navire pour remplacer le MARIPOZA et pour le même voyage; il sera agréable à GOSNICK & BIRD.
15 mars 70 Camp

A FRETER—La goélette de 120 tonneaux, ABIGAIL ELISA, de première classe, ayant tout son chargement pour les Iles Occidentales, sera prête à partir sous 10 jours. Pour fret ou passage, s'adresser à T TOBY & BOGERT, 70, Camp

On demande à frêter un navire de port d'environ 300 à 350 tonneaux, pour un des ports du Golfe. S'adresser à CARRIVEILLE & CUCULLU, 74, V. Levee

Marchandises franches de Printemps.

Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de la Nouvelle-Orléans et autres ports intermédiaires, partira jeudi, à 10 heures A M. Pour fret et passage, ayant les plus beaux arrangements, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & Co.
25 mars

POUR NEW YORK—cette semaine—Le magnifique packet ORWEGO, capt. Wood, ayant une partie de son chargement engagée et allant à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou pour passage, s'adresser à bord vis à vis le marché du Commerce, ou à
26 mars FORDICK & BROTHER, 74 Camp

POUR NEW YORK—Le vaisseau fin voilier, BALAM, capitaine Hamadan, ayant la majeure partie de son chargement engagée et se rendant à bord, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à TOBY & BOGERT.
20 m To Camp

POUR NEW YORK—Service régulier—Le packet de voilier OCMULGEE, capitaine Foot, partira cette semaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellents arrangements, s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à BULLIN & WOODRUFF, 90 Camp
19 m

POUR NEW YORK—La goélette, fine voilière, THAMES, capitaine Daniel, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à
19 m TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR NEW YORK—Le beau brick du voilier de la classe MISSISSIPPI, capitaine Bauden, ayant à bord la majeure partie de sa cargaison partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 mars L. H GALE, 91, Commune

POUR NEW-YORK—Le navire fin voilier, McLELAN, capitaine Barstow, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
16 mars L. H GALE, 93, Commune

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le packet de voilier LEVANT, capt Whaley, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à J W STANTON & Co
14 mars Encrangure Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK—Le brick LORETTO, capt. Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T TOBY & BOGERT, 70 Camp
1 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick régulier de ces classes, du voilier ALICE, capt. Colby, ayant la majeure partie de son chargement engagée et à bord partira le 25 du courant. Pour fret de belles places ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à bord ou à TOBY & BOGERT, 70, Camp
26 m

POUR PHILADELPHIE—La belle barque de première classe, fine voilière MANDELINE, capt. Shankland, ayant à bord la majeure partie de son cargaison, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux arrangements, s'adresser à
19 mars L. H GALE, 93, Commune

POUR BOSTON—Le navire LONDON, capitaine Barnes, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à GREEN & BROTH, 98 Gravier

POUR RIO JANEIRO—Le navire Paris, capitaine J Hoffman, partira sous quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO GREEN & BRO, 92, Gravier

On demande un navire pour remplacer le MARIPOZA et pour le même voyage; il sera agréable à GOSNICK & BIRD.
15 mars 70 Camp

A FRETER—La goélette de 120 tonneaux, ABIGAIL ELISA, de première classe, ayant tout son chargement pour les Iles Occidentales, sera prête à partir sous 10 jours. Pour fret ou passage, s'adresser à T TOBY & BOGERT, 70, Camp

On demande à frêter un navire de port d'environ 300 à 350 tonneaux, pour un des ports du Golfe. S'adresser à CARRIVEILLE & CUCULLU, 74, V. Levee

Marchandises franches de Printemps.

Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de la Nouvelle-Orléans et autres ports intermédiaires, partira jeudi, à 10 heures A M. Pour fret et passage, ayant les plus beaux arrangements, s'adresser à bord ou à J. W. STANTON & Co.
25 mars

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—passage seulement—Le beau paquebot du voilier MEXICO, capt. Walker, ayant toute sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour passage, ayant de très beaux arrangements, s'adresser à
26 mars L. H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire, du voilier, STATESMAN, Lawrence, partira incessamment, lors fret du 500 balles de coton en passage, s'adresser à
31 mars L. H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire PEDUGARD, capt J. Leguerinel, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à CHS. DUFOUR, 11, rue Conti.
20 mars

POUR LE HAVRE—Le navire du voilier, LILY, capitaine Gould, partira immédiatement. Pour fret de 260 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H GALE, 91, Commune
13 mars

POUR BREME—La barque hanséatique très belle LEONTINE, capitaine H. Reetz, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de très beaux arrangements, s'adresser à bord ou à H. SCHMIDT & Co.
26 Bienville

POUR BORDEAUX—Le navire français, fin voilier, de première classe, CLEMENTINE, capitaine Lavergne, partira dans les premiers jours d'avril. Pour fret ou passage, ayant des arrangements supérieurs, s'adresser au capitaine, ou chez JOBOT & BERNIER, 69, Royale
8 mars—60

POUR BREME—Le beau navire hanséatique EVERHARD, capitaine Hanke, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des arrangements supérieurs, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co
29 mars 29, Bienville

POUR DUNKERQUE—Le navire français, fin voilier AUNER, capitaine Cabb, pouvant jauger environ 150 tonneaux, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm FRENN & Co, 36 Donaldson

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier REGULUS, capitaine Childs, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage s'adresser à L. H GALE, 93, Commune
25 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ARRAGON, capt. Knight, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune
31 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais fin voilier ISAK SKRAPLIN, capitaine Affleck, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à W. FRENN & Co, 36, Donaldson.
31 mars

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise fine voilière CHAMPION, capitaine Cachran, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE
15 mars 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le beau navire anglais fin voilier, CAMBRIT, capitaine Ainsley, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H GALE, 93, Commune
11 m

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, CLYDE, capitaine Richmond, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira sous sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, s'adresser à
7 m L. H GALE, 93, Commune

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE—Le beau paquebot régulier fin voilier EMPRESARIO, capitaine Collins, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JOB PRATT, 27 Toulouse.
26 mars

POUR SANTIAGO DE CUBA—La goélette WATER WITCH, capt. Dupuis, partira sous peu. Le commandant. Pour le passage seulement, ayant de beaux arrangements, s'adresser à CARRIVEILLE & CUCULLU, 74, V. Levee
27 m

POUR VERA CRUZ—La goélette PILOT partira pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à A. CARRIVEILLE & CUCULLU, 74, rue de la Levee
22 mars

La Compagnie d'Assurance mutuelle de New York, le contentement aux dispositions de sa charte, (section 12) la compagnie donne avis du montant total des pertes payées pour l'année expirant le 1 décembre 1843 state $424,717

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

Le montant des primes donnant beaux
Sec pour Pannier, était de 641,711
Le montant des pertes et frais était de 409,199
Bénéfices nets de la compagnie pour l'année 1843 136,513
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1841 134,914
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1840 90,757
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1839, 47,207
Total pour 4 ans, 409,391

Et la Compagnie établit le prix qu'elle a fait les pertes ainsi comme suit, savoir

Dans la ville de New-York, 4 p. ct. water work,	Au Pair	Jval a	Pr. ct.
Fonds de l'Etat de New York 5 pour cent,	$17,000	10,834	14,900
Fonds de l'Etat de New York 4 pour cent,	10,000	10,108	8,967
Fonds de l'Etat de New York 3 pour cent,	10,000	15,825	19,750
Fonds de l'Etat de New York, 6 pour cent,	10,000	16,715	13,663
Fond de l'Etat de New York, 7 pour cent,	12,000	12,900	12,070
	69,000	75,734	60,649
Bonds et hypothèques sur propriété située dans la ville de New York		250,250	
Bonds et hypothèques sur propriétés hors dans Brooklyn,		10,000	
A quoi il faut ajouter le montant en caisse de la compagnie au 17 déc 1843,		91,917	
Billets reçus,		618,497	
Et il est dû pour primes de polices maritimes et contre l'incendie, récemment émises pour lesquelles on a remis les billets de sont pas encore collectées, et dans les mains de l'agent,		47,244	
		912,081	

Le président et les administrateurs ont déclaré un dividende de vingt au pour cent sur les primes des mari bénéfice défaut nous exposant le 17 décembre pour les polices contractées depuis cette date, et payable à leur bureau à ceux auxquels ils sont dus le 1er. février prochain.

Et le président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur l'inscription de 1841, 1840, 1841 et 1842 pas payé pour compte le 8 janvier prochain.

Par ordre du bureau,
JOS E. COLLINS, Secrétaire

Administrateurs:

Zebedee Cook, jnr.	Samuel F. Door,
Gulian C. Verplanck,	Nathaniel W. Merrill,
Robert B. Minturn,	William H Aspinwall,
Peleiah Prye,	Caleb Barstow,
John Ireland,	Charles H. Marshall,
Andrew E. Pillot,	Adam Norrie,
David Bulkley,	Mortimer Livingston,
John D'Wes Burrow,	Nathaniel Weed,
Thomas Delaricke,	Joseph Blake,
Alfred Bell,	J. De Peyster Ogden,
Henry W. Hicks,	F. Cottenet.

Frederick Bogert,
Jas. Lawrence,
ZEBEDEE COOK Jnr. President.
ALFRED PELL, Vice President.

Donc toutes les personnes qui se sont assurées à la compagnie d'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, sont informées que cette Compagnie est EN VILLE, sont droit à un dividende de

VINGT ET UN POUR CENT

Les certificats d'assurance pour lesquels étant dû, seront reçus et seront prêts à être délivrés dans le commencement du mois de juin prochain, et à ceux de ceux-ci, ou on continuera à recevoir des assurances contre les risques de la mer, du feu et du ton aux taux réguliers de prime, et les personnes qui en feront assurer pour un an, en PRORATA proportionne à TOUR LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année expirant.
4 fév—1c THOMAS A. ADAMS

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

La Compagnie d'Assurance de New-York "Contributionship" rentre, a établi une agence dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et se propose de continuer les assurances et les marchandises contre les pertes ou les dommages causés par le feu.

CAPITAL 200,000, payé en bien et placées en lieu sûr.

Toutes les pertes seront estimées et remboursées avec la même libéralité qui a toujours caractérisé l'ulterior cette Compagnie.

J SMITH ROGERS, président
R. W. HALLIDAY, secrétaire

Directeurs

J Smith Rogers,	Henry Parish
James Bryce,	Reuben Wharton,
James McBride,	William Scott,
John Adams	Ferdinand Suydam,
John Rogers,	Peter J. Herne,
Gulian C. Verplanck,	Richard Irvin,
Joseph Kernochan,	F. B. Cutting,
John J. Palmer,	Henry Barnett,
Peter Cortelyou,	George F. Pollen,
James Neff,	William Colgate
Robert McCoskry,	Gerard Bethune,
F. D. Maribat,	Caleb Barstow

CHARLES J MARTIN,
Agent, 62, Commune

Marchandises de Saison.

Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de New York et du Havre, les articles ci-après, qu'ils offrent à vendre au bas prix du comptant.

Arabas carreaux bleus, 32 pouces de large, Mousselines lisses, françaises et anglaises, Mousseline de soie, Broder, Mousseline à carreaux pour mouchoirs et draps, Bazin blanc à mille raies, Bazin piqué blanc, article supérieur pour gilets, Cretonne soie noire, coutilles de fantaisie, de ou jacquet et en soie et coton, Gants de soie noire pour dames, Crêpe blanc, dites pour robes, Robes toiles gomme élastique, Gants de peau de renne, Bas de coton, dits en fil écru et jaune pour hommes, Bandes indépendantes, Bretelles de soie noire, Cravates de soie noire, Nos. 1 1/2, 2, 2, 4 et 6, Boutons de nacre noir, Perles gros et mignon d'Allemagne, dits en ivoire, Boutons en métal, épingles fine noire, Cassimères, Doeskins, Satins, Satinettes et cotons blanches et bleues, Mérinos noir de Pantin Lupin, Revêtures Gl ores en blanc, Fil noir Marshall, Indiennes couleurs claires, lavable et noires, Bordures à mitaines, Aiguilles Victoria, Tulle soie, Printanières de Carreau, Mouchoirs batistes fil, unis et imprimés, fil Orrelle, Alexandre et Farbanman, dits Hughes couleurs assorties, un assortiment complet de Bas Anglais et Allemands, un do de chemisiers do.

Aussi—En magasin d'importation ancienne: Coton écru 8/4, 4/4 et 6/4, dits blanches 8/4, 10 et 12/4, unis et rayés, dits Lowell 8/4, dits écru croise, Merrimack blea, grands et petits draps, imitation Merrimack blea, York Denims et imitation Denims, Loy, t'shirt de Joseph Hipks, Bandes blanches et écru véritable, dits écru imitation, Colette large et étroite, Indienne rouge unie pour rideaux, Damas de coton do, Etamine noire, Alepine noire, Coutil à matelas, Bastonet bleu, très petit et grands carreaux, Gingo croisé pour chemises, Coutil bleu en coton, Alpaca noir, serge laine noire, Cotonnade jaspée bleue, très fine, Ouvre de Rose blanc, Percales noir, article supérieur, Mouchoirs Madras français, dits anglais, dits plaids, dits bleus, dits coton imprimé, Toile d'irlande en pièces et ligne, dite à draps 12/4, Toile de Russie, Toile de coton noire, Gros de Naples noir, Poult de soie noire, 40 pouces, satin noir en couleur et satin américain, Lancette, Flanelle rouge, dentelle noire et blanche, Percale blanche dite en bottes, Boutons pour capots noirs et blancs, Peignes en buffle à rabaqui, galons, fil, Boutons en métal, Carreau à jouer, Bas en soie et filoselle, noirs, fortes jambes, lisérés blancs et rouge, Nappes blanches et écrues, ouvré coton pour serviettes, Rubans vert, bas cadets, soies blanc, Ba. Ba. Ba. velours noir, Aiguilles, Tarelle laine, bc.

DUFOUR, DURAND & Co,
34, rue de Chartres.

NISETTE—200 paniers nisette française, importation directe, à vendre par
mars L. CANTIN, 42, Grade

HABILLEMENS—40 caisses assorties, à vendre par
Mars Wm. FROST & Co. 96, Vieille Levée

CHANDELLES de blanc de baleine en 400 cajoutons de Neptune, à vendre par
28 mars Wm. FROST & Co. 96, Vieille Levée

INDIGO—4 caisses de Guatimala, en décharge, est de 1 membre Alabama de la Havane, à vendre par
28 mars E. THORGROS, 8, Vieille Levée

COUVERTURES français à point, à vendre par
14 m BOUDUCE & Co. 82, Rue Royale

Nouvelle-Orleans:

JEUDI MATIN, 28 MARS 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

POUR MAIRE:

WM. FRERET.

LES DEMOCRATES WHIGS de la Troisième Municipalité, sont invités à se rendre à l'assemblée qui doit avoir lieu vendredi soir, 29 mars 1844, à 7 heures, au premier étage de la maison située à l'encoignure des rues Levée et Marigny; vu l'importance des questions qui y seront débattues, aucun whig ne manquera à cette réunion.

JOHN CULBERTSON, Président.

Nouvelle-Orléans le 27 mars 1844.

A un assemblée des whigs de la première municipalité tenue hier au soir au local de l'association démocratique whig, la délégation nommée à l'effet de choisir des candidats pour le conseil général et le conseil municipal, fait le rapport suivant qui est adopté à l'unanimité:

Le comité nommé à la dernière assemblée des membres de l'association démocratique whig de la première municipalité, à l'effet de désigner des candidats pour le conseil général et le conseil municipal, a choisi les personnes dont les noms suivent:

CONSEIL GENERAL.

C. H. Tenny, C. Rocelius.
H. St. Paul, Fred. Buisson.

ALDERMEN.

1er. District.

A. D. Crossman. Gustave Cross.
S. D. McNeil, U. Bouligny.

2nd district. *4me. district.*

L. F. Maxent, F. Correjolles,
L. E. Forstall, J. Vioca.

3me district.

P. O. Peyroux, Robert Preaux,
G. MUSSON, Président.
LUCIEN HERMANN Secrétaire.
JULES DAVID.

Décidément le *Courrier* bat la campagne.

"Nous demandons, dit-il, aux citoyens naturalisés s'ils peuvent sans déshonneur voter pour M. Freret?"

Naturellement on doit se demander en lisant ces lignes de proscription, quel est le crime irrémissible dont M. Frérot s'est rendu coupable.

Or, ce crime énorme consiste, d'après le *Courrier* lui-même, à avoir déclaré, il y a quelques années, qu'il était en faveur du rappel des lois actuelles sur la naturalisation; qu'il voudrait assurer aux émigrans futurs la protection la plus complète de leurs personnes et de leurs propriétés, ainsi que la jouissance la plus étendue de tous leurs droits civils et personnels, sauf celui de voter."

Assurément M. Freret est bien à blâmer d'avoir soutenu une pareille doctrine, vu que les lois sur la naturalisation sont parfaites et n'ouvrent pas le moins du monde la porte à la fraude ni au parjure; mais comment se fait-il que le *Courrier* n'en dise pas autant de M. J. S. McFarlane son candidat favori?

M. McFarlane, lui, ne s'est pas borné à soutenir la nécessité d'abroger les lois sur la naturalisation, il a pendant près d'un an injurié, outragé, conspué les citoyens naturalisés, dans le journal dont il avait la direction. Non content de vouloir priver "les émigrés à venir" de leurs droits de suffrage, il soutenait encore qu'on devait traiter en parias les citoyens déjà naturalisés. Et pourtant son nom figure parmi les candidats du *Courrier*. Bien plus il y figurait avant celui de M. Joseph Génois, ce qui, pour le dire en passant, a paru fort étrange.

Maintenant, si M. McFarlane est excusable (et il faut bien qu'il le soit, puisque le *Courrier* lui donne son appui), M. Freret doit par la même raison être tout à fait innocent.

Quant à accuser le parti whig en masse d'être hostile aux citoyens naturalisés, c'est une idée trop bouffonne pour qu'on s'y arrête un seul instant.

Ayant obtenu communication d'une lettre adressée à M. l'avocat général Preston par les commissaires de la Chambre des Représentans chargés de faire une réunion d'*impeachment* contre le juge Elliot, nous nous nous empressons de la soumettre à nos lecteurs. Nous ne pensons pas, d'après cela, que M. Preston puisse se disculper en poursuivre M. Phelps devant les tribunaux compétens.

Nouvelle Orléans, 27 mars 1844.

A l'Hon. Isaac T. Preston, avocat général de l'Etat de la Louisiane:

Monsieur,

En remplissant notre devoir, comme commissaires, au nom de la Chambre des Représentans, de l'impeachment du juge Elliott, nous avons eu l'occasion de examiner le procès-verbal du procès, dans l'affaire Phelps. Les affidavits des témoins et son propre témoignage, tels qu'ils se trouvent dans le rapport imprimé, publié par ordre de la Chambre, montrent qu'il a été rendu coupable des méfaits les plus graves, et que l'intérêt public qui veut que la corruption ait le mal de ces méfaits.

Nous considérons comme un oubli de nos devoirs de ne pas vous faire cette communication, afin que vous puissiez agir en ferme, comme chargé des intérêts de l'Etat, prendre telles mesures que vous croirez nécessaires pour le faire destituer.

Nous sommes dc.

J. P. BENJAMIN,
T. M. WADSWORTH,
TRUEMAN PHELPS,
RANDELL HUNT,
Wm. B. ROBERTSON.

(*Communiqué.*)

L'ORDRE ET LES LOIS.

Il est du devoir de la presse d'éclairer le public sur les sujets d'intérêt général, et cette tâche est noble et grande; mais d'un autre côté il est doplorable qu'elle ne se trouve souvent pas à la hauteur de ses dangereuses attributions de surprendre et tromper le public.

Dans le *Herald* du 26 de ce mois, on lit des publications d'un meeting de la Seconde Municipalité, au sujet des élections municipales, résolutions dont les signataires ne sont autres que les whigs de l'*ordre et des lois*, et où ils recommandent aux whigs de recevoir les votes Elliott, avec la précaution de les marquer afin de faire juger leur validité devant un tribunal sur un *writ de quo warranto*. Les auteurs de ces résolutions comptent donc beaucoup sur la crédulité publique; car ils savent bien, ou doivent savoir, que ce n'est pas la marche légale à suivre pour faire juger la validité de ces votes. Le pouvoir de juger de la validité de l'élection de ses membres, est dévolu au Conseil par la 6e section du 3 le chapitre de l'acte de 1816, et, lors de la division de la ville, le pouvoir fut réservé à chaque municipalité. Enfin l'article 873 du code de procédure, porte que lorsque la Législature accorde à une Corporation le droit de déterminer la validité des élections de ses membres ou de ses officiers, les Cours de justice ne pourront pas d'en mêler. Et cette doctrine a été consacrée par la Suprême Cour, 7, N. S. page 1, *Martin's Reports*.

Un vot assément qu'en en veut venir. Si les votes Elliott sont reçus, les démocrates auront probablement une majorité dans le Conseil. Se trouvant exposés à perdre les nominations et les marchandises sous les pertes ou les dommages causés par le feu.

CAPITAL 200,000, payé en bien et placées en lieu sûr.

Toutes les pertes seront estimées et remboursées avec la même libéralité qui a toujours caractérisé l'ulterior cette Compagnie.

J SMITH ROGERS, président
R. W. HALLIDAY, secrétaire

Directeurs

J Smith Rogers,	Henry Parish
James Bryce,	Reuben Wharton,
James McBride,	William Scott,
John Adams	Ferdinand Suydam,
John Rogers,	Peter J. Herne,
Gulian C. Verplanck,	Richard Irvin,
Joseph Kernochan,	F. B. Cutting,
John J. Palmer,	Henry Barnett,
Peter Cortelyou,	George F. Pollen,
James Neff,	William Colgate
Robert McCoskry,	Gerard Bethune,
F. D. Maribat,	Caleb Barstow

CHARLES J MARTIN,
Agent, 62, Commune

Marchandises de Saison.

Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de New York et du Havre, les articles ci-après, qu'ils offrent à vendre au bas prix du comptant.

Arabas carreaux bleus, 32 pouces de large, Mousselines lisses, françaises et anglaises, Mousseline de soie, Broder, Mousseline à carreaux pour mouchoirs et draps, Bazin blanc à mille raies, Bazin piqué blanc, article supérieur pour gilets, Cretonne soie noire, coutilles de fantaisie, de ou jacquet et en soie et coton, Gants de soie noire pour dames, Crêpe blanc, dites pour robes, Robes toiles gomme élastique, Gants de peau de renne, Bas de coton, dits en fil écru et jaune pour hommes, Bandes indépendantes, Bretelles de soie noire, Cravates de soie noire, Nos. 1 1/2, 2, 2, 4 et 6, Boutons de nacre noir, Perles gros et mignon d'Allemagne, dits en ivoire, Boutons en métal, épingles fine noire, Cassimères, Doeskins, Satins, Satinettes et cotons blanches et bleues, Mérinos noir de Pantin Lupin, Revêtures Gl ores en blanc, Fil noir Marshall, Indiennes couleurs claires, lavable et noires, Bordures à mitaines, Aiguilles Victoria, Tulle soie, Printanières de Carreau, Mouchoirs batistes fil, unis et imprimés, fil Orrelle, Alexandre et Farbanman, dits Hughes couleurs assorties, un assortiment complet de Bas Anglais et Allemands, un do de chemisiers do.

Aussi—En magasin d'importation ancienne: Coton écru 8/4, 4/4 et 6/4, dits blanches 8/4, 10 et 12/4, unis et rayés, dits Lowell 8/4, dits écru croise, Merrimack blea, grands et petits draps, imitation Merrimack blea, York Denims et imitation Denims, Loy, t'shirt de Joseph Hipks, Bandes blanches et écru véritable, dits écru imitation, Colette large et étroite, Indienne rouge unie pour rideaux, Damas de coton do, Etamine noire, Alepine noire, Coutil à matelas, Bastonet bleu, très petit et grands carreaux, Gingo croisé pour chemises, Coutil bleu en coton, Alpaca noir, serge laine noire, Cotonnade jaspée bleue, très fine, Ouvre de Rose blanc, Percales noir, article supérieur, Mouchoirs Madras français, dits anglais, dits plaids, dits bleus, dits coton imprimé, Toile d'irlande en pièces et ligne, dite à draps 12/4, Toile de Russie, Toile de coton noire, Gros de Naples noir, Poult de soie noire, 40 pouces, satin noir en couleur et satin américain, Lancette, Flanelle rouge, dentelle noire et blanche, Percale blanche dite en bottes, Boutons pour capots noirs et blancs, Peignes en buffle à rabaqui, galons, fil, Boutons en métal, Carreau à jouer, Bas en soie et filoselle, noirs, fortes jambes, lisérés blancs et rouge, Nappes blanches et écrues, ouvré coton pour serviettes, Rubans vert, bas cadets, soies blanc, Ba. Ba. Ba. velours noir, Aiguilles, Tarelle laine, bc.

DUFOUR, DURAND & Co,
34, rue de Chartres.

NISETTE—200 paniers nisette française, importation directe, à vendre par
mars L. CANTIN, 42, Grade

HABILLEMENS—40 caisses assorties, à vendre par
Mars Wm. FROST & Co. 96, Vieille Levée

CHANDELLES de blanc de baleine en 400 cajoutons de Neptune, à vendre par
28 mars Wm. FROST & Co. 96, Vieille Levée

INDIGO—4 caisses de Guatimala, en décharge, est de 1 membre Alabama de la Havane, à vendre par
28 mars E. THORGROS, 8, Vieille Levée

COUVERTURES français à point, à vendre par
14 m BOUDUCE & Co. 82, Rue Royale

M.M. Gorman et Prados, officiers de la 3e Municipalité, ont arrêté hier soir, Nounoume, esclave de M. Marmoudet, et Louise, appartenant à Madame Bonne; ces deux femmes avaient en leur possession plusieurs bagues d'or qui ont été enlevées dans le magasin de M. Mah.

Cour Criminelle.—Tobias Norris a comparu hier sous une accusation de vol d'un cheval et d'un burgery, comme au détriment de M. J. Gainnette, facteur de voitures rue du Cirque. Le prévenu se présenta le 21 janvier dernier chez M. J. Gainette, et loua le bogguey, disant qu'il allait dîner à Lafayette qu'il serait de retour le soir; mais le soir venu, il ne mit avec son équipage à bord du *Missouri* qui devait partir le lendemain pour les hauts. Il partit en effet, et T. Norris se fit débarquer auprès du collége Jefferson. Pendant la route il avait essayé de vendre le bogguey et le cheval à l'un des passagers. Au bout de quatre ou cinq jours, M. Gainette retrouva la trace de son voleur et se mit à le poursuivre; il l'arrêta lui-même aux environs du collége Jefferson et le ramena en ville. Le jury après une délibération de cinq heures, a rapporté un verdict de culpabilité.

—Plusieurs autres affaires ont été renvoyées à ce